

Comptes 2011 - 2012 et budget 2013

M. Alain Farine

Directeur, Association suisse des AOP-IGP

ori**G**in

ACTIF	BILAN '12 (CHF)	BILAN '11 (CHF)
BCV No K 0880.54.92 + gar. loyer + caisse	25'436.85	81'718.30
BCV No U 0880.91.09	58'400.50	413.00
<i>Total liquidités</i>	<i>83'837.35</i>	<i>82'131.30</i>
Actifs transitoires	65'450.00	26'600.00
Actifs immobilisés	1'173.94	0
TOTAL actif	150'461.29	108'731.30
PASSIF		
Passif transitoire – créanciers	41'705.63	2'634.59
Bénéfice reporté	106'096.71	98'198.39
Bénéfice / perte de l'exercice	2'658.95	7'898.32
TOTAL passif	150'461.29	108'731.30

Exercice 2011

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 29.09.2011)

PRODUITS	exercice '11 (CHF)	budget '11 (CHF)
Cotisations	218'859.86	220'000
Dons - Contributions volontaires	257'397.05	250'000
TOTAL produits	476'256.91	470'000

CHARGES DE PERSONNEL	exercice '11 (CHF)	budget '11 (CHF)
Personnel	235'502.27	235'000
Consultants	34'759.87	15'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	6'030.86	10'000
Frais administratifs	57'473.84	40'000
PROJETS		
Frais de projets (manuel BRICs, ACP)	134'595.85	170'000
TOTAL charges	468'362.69	470'000
BENEFICE EXERCICE '11	7'894.22	0

Exercice 2012

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 29.09.11)

PRODUITS	exercice '12 (CHF)	budget '12 (CHF)
Cotisations	230'800.50	230'000
Dons - Contributions volontaires	225'942.30	250.000
TOTAL produits	456'742.80	480.000

exercice '12 (CHF) budget '12 (CHF)

CHARGES DE PERSONNEL

Personnel	247'843.56	245'000
Consultants	32'028.70	15'000

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations	15'775.99	10'000
Frais administratifs	43'155.75	40'000

PROJETS

Frais de projets (Inventaire, IG non-agri.)	115'279.85	170'000
---	------------	---------

TOTAL charges	452'630.52	480'000
----------------------	-------------------	----------------

BENEFICE EXERCICE '12	2'658.95	0
------------------------------	-----------------	----------

Rapports du réviseur des comptes, 2011 et 2012
Fiduciaire Fiprom, CH-Lausanne
(www.prometerre.ch)



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 7'898.32, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 30 mars 2012

Fiprom sa

Expert-réviseur agréé ASR 502161

Philippe Christen



Fiprom

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometeme.ch
www.prometeme.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 2'658.95, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 22 avril 2013

Fiprom sa

Expert-réviseur agréé ASR 502161

Philippe Christen

Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling

Budget 2013

(20.05.2013)

PRODUITS	2013 (CHF)	2014 (CHF)
Cotisations	230'000	
Dons – Contributions volontaires	240'000	
TOTAL produits	470'000	

	budget '13 (CHF)	budget '14 (CHF)
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel	310'000	
Consultants	40'000	
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	15'000	
Frais administratifs	40'000	
PROJETS		
Frais de projets divers	65'000	
TOTAL charges	470'000	
BENEFICE EXERCICE		0

Approval by the GA

Approbation par l'AG

Aprobación para la AG

i. Execution / Comptes / Exercicio 2011 -2012

ii. Budget / Budget / Presupuesto 2013